

# BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE DE LA FORMATION : Mesures de biosécurité et pratiques d'hygiènes en porc bio de plein air  
N° VIVEA : R075/2019/3743 (df)

NOM :  
Prénom :  
Entreprise :  
Adresse :  
CP : Commune :  
Téléphone :  
Mail :

Statut :  
 Chef d'exploitation  Cotisant solidaire  
 Conjoint collaborateur  Aide familiale  
 Salarié agricole  Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :  
 Fin de scolarité obligatoire  BEP, BPA, BEAP, CAP  
 BAC  BAC+2  
 BAC+3 et 4  BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :  
 Non  Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_

## Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :  
 Non  Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :



MARDI 08 OCTOBRE 2019

## MESURES DE BIOSÉCURITÉ ET PRATIQUES D'HYGIÈNES EN PORC BIO DE PLEIN AIR



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

DURÉE : 7H

### OBJECTIF

Les normes sanitaires relatives à la PPA obligent tout éleveur de porc ou référent à suivre une formation en bio sécurité en 2019

#### PRÉ-REQUIS

Pas de connaissances pré-requises ou pré-requis nécessaires.

#### VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

### PROGRAMME DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

- Bases scientifiques et épidémiologiques de la PPA.
- Conception et gestion du plan de biosécurité.
- Organisation des zones sur l'exploitation pour la circulation des flux pour la biosécurité.
- Mis en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Exposé oral et diaporama – Etudes de cas concrets – Utilisation de différents outils - Echanges avec les stagiaires – power point.

### INTERVENANT :

Guilhem POUDEVIGNE ~ Vétérinaire agréée formation biosécurité PPA.

**RESPONSABLE DU STAGE ET FORMATEUR : FABRICE ROCHE (06 62 49 05 29) - CONSEILLER TECHNIQUE ÉLEVAGE BIO À BIO NOUVELLE AQUITAINE**

## INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

- par courrier à :  
BIO Nouvelle-Aquitaine  
12 bis rue St-Pierre  
79500 MELLE

- ou par mail à  
[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)

Avant le 30 Septembre 2019

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.
- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations  
05 49 29 17 18

[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)



**BIO NOUVELLE-AQUITAINE**  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquittée pour l'année en cours.

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes:	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez :  1- Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3- Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	<u>Selon le cas :</u> - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s. Retraité(e)s	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	FAFSEA	Faire une demande auprès du FAFSEA.

**\* ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet [vivea.fr](http://vivea.fr) ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**



**BIO NOUVELLE-AQUITAINE**  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

## MESURES DE BIOSÉCURITÉ ET PRATIQUES D'HYGIÈNES EN PORC BIO DE PLEIN AIR



Mardi 8 Octobre 2019

DURÉE : 07 HEURES

## LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : Agrobio 19 - 32 rue des arènes  
19460 Naves

Horaires : 09h30-13h00 et 14h00-17h30

Durée : 7 heures

Repas : Restaurant  
(à la charge des participants)

## PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 12 stagiaires maximum



## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis demandé pour suivre cette formation

**AGROBIO 19**  
Agriculture Biologique en Corrèze  
[www.agrobio19.com](http://www.agrobio19.com)